



Procès-Verbal
Séance du Conseil Municipal du
16 février 2026

Convocation
en date du 10 février
2026

L'an deux mil vingt-six, le seize février, le Conseil Municipal de la commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et sous la Présidence de Madame Isabelle OZOUX, Maire.

Etaient présents : Isabelle OZOUX (*absente au moment du vote des CFU DCM n°009/2026 à n°011/2026*), Yoan AUBERT, Chantal MANCHON, Véronique VAN TILBEURGH, Patrick LANGLAIS, Soizic MOUZAN, Patrick JEHANNIN, Yves DELACROIX, Marie GUEGUEN, Béatrice BRUNET, Bensououd ABOUDOU, Alexis LE PICARD, Alice PRAT, Stéphane PAVIOT, Nadège COULON-TRARI, Bénédicte GICQUEL, Annie CHEVALIER, Paul MEURICE, Jean-Louis LOZAC'HMEUR, Willy REMANDA.

Excusés : Delphine POTTIER, Claire BEGUIN, Alain THEBAULT, Marie-Pierre NOËL, Mélanie LE COUVIOUR, Morgane BESNARD.

Absent : Hervé JAFFREDO.

Pouvoirs : Delphine POTTIER à Alice PRAT, Claire BEGUIN à Chantal MANCHON, Alain THEBAULT à Patrick LANGLAIS, Marie-Pierre NOËL à Patrick JEHANNIN, Mélanie LE COUVIOUR à Nadège COULON-TRARI, Morgane BESNARD à Marie GUEGUEN.

Secrétaire de séance : Stéphane PAVIOT a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame la Maire soumet, au vote de l'assemblée, le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2026.

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire :

004	15/01/2026	Prestation de mise en eau colorée du caniveau dans le cadre de la recherche de fuite au niveau de la salle des archives de la mairie – Devis de la société DLF.35 – Approbation pour un montant HT de 450,00 €.
005	15/01/2026	Travaux de reprise de toiture dans dortoir de l'école publique Les Trois Rivières - Devis de la société HELLOTOIT - Approbation pour un montant HT de 3 822,90 €.
006	27/01/2026	Commande de matériels et d'équipements dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux - Devis de la société LEGALLAIS - Approbation pour un montant HT de 3 925,09 € (avec une prise en charge à hauteur de 2 500 € TTC par le SCA).
007	30/01/2026	Commande et installation d'une licence office 2024 reconditionnée pour la médiathèque - Devis de la société TERTRONIC - Approbation pour un montant HT de 184,00 €.
008	03/02/2026	Avenant au contrat d'assurance "dommages aux biens" de la collectivité suite à la mise à jour du parc - Société GROUPAMA - Approbation pour une cotisation annuelle HT de 13 010,39 €.
009	05/02/2026	Remplacement du défibrillateur présent aux écoles publiques "Les Trois Rivières" avec contrat de maintenance annuel et fourniture des électrodes enfants - Devis de la société SCHILLER - Approbation pour un montant HT de 758,00 €.
010	05/02/2026	Prestation de recherche et réparation de la fuite à l'origine des infiltrations d'eau à la mairie - Devis de la société SMAC - Approbation pour un montant HT de 590,00 €.
011	06/02/2026	Acquisition d'un vidéoprojecteur interactif pour une classe de l'école élémentaire (remplacement) - Devis de la société UGAP – Approbation pour un montant HT de 1 018,00 €.

I- FINANCES

1.1- Vote du Compte Financier Unique 2025 – Budget principal de la Commune. (n°009/2026)

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU (Compte Financier Unique) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Breteil ;
Vu le CFU 2025 de la commune de Breteil ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame la Maire a quitté la séance et que le Conseil Municipal, a désigné Monsieur AUBERT, premier adjoint au Maire, pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

I. Les prévisions budgétaires

Le CFU qui vous est présenté aujourd'hui retrace l'exécution du budget 2025 dont les crédits ont été votés :

- au budget primitif le 14 avril 2025,
- puis dans des décisions modificatives intervenues le 08 septembre 2025 et 17 novembre 2025.

Le tableau présenté ci-dessous retrace la totalité des crédits votés, lors de l'exercice 2025 (BP + reports + DM + reprise résultats 2024).

Section	dépenses/ recettes	BP	Reprise résultats 2024	Dont reports (RAR 2024)	DM	Total crédits 2025
Fonctionnement	Dépenses	3 626 968,00 €	0,00 €	0,00 €	29 335,51 €	3 656 303,51 €
Fonctionnement	Recettes	3 461 589,00 €	165 379,00 €	0,00 €	29 335,51 €	3 656 303,51 €
Investissement	Dépenses	3 015 732,22 €	230 659,78 €	1 266 565,29 €	36 717,51 €	3 283 109,51 €
Investissement	Recettes	3 246 392,00 €	0,00 €	1 496 503,20 €	36 717,51 €	3 283 109,51 €

II. L'exécution de la section d'investissement

Les recettes et dépenses de la section d'investissement sont décrites à travers les tableaux ci-dessous qui reprennent les prévisions et exécutions.

VUE GLOBALE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET	TYPES DEPENSES/ RECETTES	BUDGET E	REALISE	RAR 2025 A 2026	TAUX REALISATION	TAUX REALISATION AVEC RAR
PRINCIPAL						
	DEPENSES	3 283 109,51 €	2 018 714,16 €	913 038,75 €	61,49	89,30
	RECETTES	3 283 109,51 €	2 363 954,14 €	439 671,43 €	72,00	85,40

VUE DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

RECETTES	CHAPITRES	BUDGET E	REALISE	RAR 2025 A 2026	TAUX REALISATION	TAUX REALISATION AVEC RAR
Reprise résultat 2024	001	0,00 €	0,00 €		-	-
Dotations, fonds divers et réserves	10	465 847,14 €	467 679,17 €	0,00 €	100,39	100,39
Subventions d'investissement	13	1 024 112,77 €	472 106,11 €	439 671,43 €	46,10	89,03
Emprunts et dettes assimilées	16	1 259 476,09 €	1 000 419,95 €	0,00 €	79,43	79,43
autres immo financières	27	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-
Produit des cessions	024	177 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00
Virement de la section de fonctionn.	021	295 973,51 €	370 121,01 €		125,05	125,05
Opérations ordre-intégration	041	60 000,00 €	7 800,00 €		13,00	13,00
Amortissement des immobilisations + Produits des cession	040	0,00 €	0,00 €		-	-
Opérations ordre suite cession	040	0,00 €	0,00 €		-	-
Comptes de stocks.....	040	0,00 €	0,00 €		-	-
Immo corporelles / incorporelle...../	20	0,00 €	45 827,90 €		-	-
TOTAL RECETTES		3 283 109,51 €	2 363 954,14 €	439 671,43 €	72,00	85,40

VUE DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

DEPENSES	CHAPITRES	BUDGET E	REALISE	RAR 2025 A 2026	TAUX REALISATION	TAUX REALISATION AVEC RAR
Reprise résultat 2024	001	230 659,78 €	230 659,78 €		100,00	100,00
Dotations, fonds divers et réserves	10	187 479,27 €	187 479,02 €	0,00 €	100,00	100,00
Emprunts et dettes assimilées	16	273 683,00 €	268 341,56 €	0,00 €	98,05	98,05
Immobilisations incorporelles	20	165 709,27 €	108 215,72 €	41 928,68 €	65,30	90,61
Subvention équipements	204	0,00 €	0,00 €		0,00	0,00
Immobilisations corporelles	21	482 580,97 €	123 811,81 €	232 912,22 €	25,66	73,92
Immobilisations en cours	23	1 862 818,71 €	1 072 232,75 €	638 197,85 €	57,56	91,82
Autres immobilisations financières	27	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00
Comptes de stocks des en-cours	040	0,00 €	0,00 €		-	-
Opérations ordre amort sub	040					
Opération reprise d'amortissement	040	20 178,51 €	20 173,52 €		99,98	99,98
Opérations ordre suite cession	040	0,00 €	0,00 €		-	-
Opérations ordre-intégrations	041	60 000,00 €	7 800,00 €		13,00	13,00
TOTAL DEPENSES		3 283 109,51 €	2 018 714,16 €	913 038,75 €	61,49	89,30

III. L'exécution de la section de fonctionnement

Les recettes et dépenses de la section de fonctionnement sont décrites à travers les tableaux ci-dessous.

VUE GLOBALE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGET	TYPES DEPENSES/RECETTES	BUDGET E	REALISE	TAUX REALISATION
PRINCIPAL				
	DEPENSES	3 656 303,51 €	3 589 840,67 €	98,18
	RECETTES	3 656 303,51 €	3 811 370,69 €	104,24

VUE DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

RECETTES	CHAPITRES	BUDGETE	REALISE	TAUX REALISATION
Reprise résultat 2024	002	165 379,00 €	165 379,00 €	100
Atténuation de charges	013	40 000,00 €	19 752,91 €	49,38
Produits des services et du domaine	70	278 166,00 €	290 664,29 €	104,49
Impôts et taxes	73	1 874 753,00 €	1 878 847,85 €	100,22
Dotations, subventions, participations	74	1 132 837,00 €	1 176 697,23 €	103,87
Autres produits de gestion courante	75	143 450,00 €	150 465,02 €	104,89
Produits financiers	76	40,00 €	43,43 €	108,58
Produits exceptionnels	77	1 500,00 €	109 347,44 €	7289,83
Reprise sur provision	78	0,00 €	0,00 €	-
Variation des stocks+ amortissement	042 / 043	20 178,51 €	20 173,52 €	99,98
TOTAL RECETTES		3 656 303,51 €	3 811 370,69 €	104,24

VUE DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

DEPENSES	CHAPITRES	BUDGETE	REALISE	TAUX
Charges à caractère général	011	925 346,72 €	882 340,76 €	95,35
Charges de personnel	012	1 778 143,08 €	1 690 473,80 €	95,07
Atténuation de produits	014	156 610,00 €	156 491,38 €	99,92
Autres charges de gestion courante	65	426 230,20 €	424 914,15 €	99,69
Charges financières	66	73 000,00 €	65 391,93 €	89,58
Charges exceptionnelles	67	0,00 €	0,00 €	-
Provisions	68	1 000,00 €	107,64 €	10,76
Virement à la section d'investissement	023	0,00 €	0,00 €	-
Opérations d'ordre de transfert entre sections	042	295 973,51 €	370 121,01 €	125,05
Opérations d'ordre a l'intérieur section	043	0,00 €	0,00 €	-
Variation des stocks	042	0,00 €	0,00 €	-
TOTAL DEPENSES		3 656 303,51 €	3 589 840,67 €	98,18

IV. Détermination du résultat brut de clôture et du résultat net 2025

Le **résultat brut** correspond au solde des exécutions 2025 en ajoutant le déficit ou l'excédent du résultat 2024.

Après intégration des recettes émises et des dépenses mandatées, le résultat brut global de clôture au 31 décembre 2025 s'élève à **566 770,00€**.

Le **résultat net** correspond au résultat brut ajouté des restes à réaliser.

La prise en compte du solde des restes à réaliser (en recettes 439 671,43€ et en dépenses 913 038,75€) permet de calculer le résultat net cumulé, soit **93 402,68€** dont l'affectation fera l'objet d'une délibération particulière.

MOUVEMENTS REELS ET MOUVEMENTS D'ORDRE	BUDGET PRINCIPAL
RESULTAT BRUT	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 788 054,38
RECETTES	2 363 954,14
RESULTAT ANTERIEUR (001)	-230 659,78
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (a)	345 239,98
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	3 589 840,67
RECETTES	3 645 991,69
RESULTAT ANTERIEUR (002)	165 379,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (b)	221 530,02
RESULTAT BRUT GLOBAL (c=a+b)	566 770,00
RESTES A REALISER	
DEPENSES (d)	913 038,75
RECETTES (e)	439 671,43
BESOIN DE FINANCEMENT (f=d-e) ou EXCEDENT DE FINANCEMENT (f=e-d)	-473 367,32
RESULTAT NET	
SECTION D'INVESTISSEMENT (g=a-f)	-128 127,34
SECTION DE FONCTIONNEMENT (h=b)	221 530,02
TOTAL (i=g+h)	93 402,68

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- approuve le CFU 2025 du budget principal de la commune de Breteil,
- donne pouvoir à Madame la maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

1.2- Vote du Compte Financier Unique 2025 – budget Centre bourg. (n°010/2026)

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU (Compte Financier Unique) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 budget annexe Centre Bourg de la commune de Breteil;

Vu le CFU 2025 du budget annexe Centre Bourg de la commune de Breteil ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame la Maire a quitté la séance et que le Conseil Municipal, a désigné Monsieur AUBERT, premier adjoint au Maire, pour assurer la présidence de la séance ;

I. Les prévisions budgétaires

Le CFU qui vous est présenté aujourd'hui retrace l'exécution du budget 2025 dont les crédits ont été votés :

- au budget primitif le 14 avril 2025,

Le tableau présenté ci-dessous retrace la totalité des crédits votés, lors de l'exercice 2025 (BP + reports + DM + reprise résultats 2024).

Section	dépenses/ recettes	BP	Reprise résultats 2024	Dont reports (RAR 2024)	DM	Total crédits 2025
Fonctionnement	Dépenses	113 588,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	113 588,00 €
Fonctionnement	Recettes	16 000,04 €	97 587,96 €	0,00 €	0,00 €	113 588,00 €
Investissement	Dépenses	2 920,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 920,00 €
Investissement	Recettes	1 600,00 €	1 320,00 €	0,00 €	0,00 €	2 920,00 €

II. L'exécution de la section d'investissement

Les recettes et dépenses de la section d'investissement sont décrites à travers les tableaux ci-dessous qui reprennent les prévisions et exécutions.

VUE GLOBALE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET	TYPES DEPENSES/ RECETTES	BUDGET E	REALISE	RAR 2025 A 2026	TAUX REALISATION	TAUX REALISATION AVEC RAR
CENTRE BOURG						
	DEPENSES	2 920,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00
	RECETTES	2 920,00 €	2 507,72 €	0,00 €	85,88	85,88

VUE DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

RECETTES	CHAPITRES	BUDGET E	REALISE	RAR 2025 A 2026	TAUX REALISATION	TAUX REALISATION AVEC
Reprise résultat 2024	001	1 320,00 €	1 320,00 €		100,00	100,00
Dotations, fonds divers et réserves	10	0,00 €	0,00 €		-	-
Subventions d'investissement	13	0,00 €	0,00 €		-	-
Emprunts et dettes assimilées	16	1 600,00 €	1 187,72 €		74,23	74,23
autres immo financières	27	0,00 €	0,00 €		-	-
Produit des cessions	024	0,00 €	0,00 €		-	-
Virement de la section de fonctionn.	021	0,00 €	0,00 €		-	-
Opérations ordre-intégration	041	0,00 €	0,00 €		-	-
Amortissement des immobilisations + Produits des cessions	040	0,00 €	0,00 €		-	-
Opérations ordre suite cession	040	0,00 €	0,00 €		-	-
Comptes de stocks.....	040	0,00 €	0,00 €		-	-
Immo corporelles / incorporelle...../	20	0,00 €	0,00 €		-	-
TOTAL RECETTES		2 920,00 €	2 507,72 €	0,00 €	85,88	85,88

VUE DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

DEPENSES	CHAPITRES	BUDGET E	REALISE	RAR 2025 A 2026	TAUX REALISAT ION	TAUX REALISAT ION AVEC RAR
Reprise résultat 2024	001	0,00 €	0,00 €	-	-	-
Dotations, fonds divers et réserves	10	0,00 €	0,00 €	-	-	-
Emprunts et dettes assimilées	16	2 920,00 €	0,00 €	-	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	20	0,00 €	0,00 €	-	-	-
Subvention équipements	204	0,00 €	0,00 €	-	-	-
Immobilisations corporelles	21	0,00 €	0,00 €	-	-	-
Immobilisations en cours	23	0,00 €	0,00 €	-	-	-
Autres immobilisations financières	27	0,00 €	0,00 €	-	-	-
Comptes de stocks des en-cours	040	0,00 €	0,00 €	-	-	-
Opérations ordre amort sub	040	0,00 €	0,00 €	-	-	-
Opération reprise d'amortissement	040					
Opérations ordre suite cession	040					
Opérations ordre-intégrations	041	0,00 €	0,00 €	-	-	-
TOTAL DEPENSES		2 920,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00

III. L'exécution de la section de fonctionnement

Les recettes et dépenses de la section de fonctionnement sont décrites à travers les tableaux ci-dessous.

VUE GLOBALE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGET	TYPES DEPENSES/RE CETTES	BUDGET E	REALISE	TAUX REALISATION
CENTRE BOURG				
	DEPENSES	113 588,00 €	953,85 €	0,84
	RECETTES	113 588,00 €	114 174,70 €	100,52

VUE DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

RECETTES	CHAPITRES	BUDGETE	REALISE	TAUX REALISATION
Reprise résultat 2024	002	97 587,96 €	97 587,96 €	100
Atténuation de charges	013	0,00 €	0,00 €	-
Produits des services et du domaine	70	0,00 €	0,00 €	-
Impôts et taxes	73	0,00 €	0,00 €	-
Dotations, subventions, participations	74	0,00 €	0,00 €	-
Autres produits de gestion courante	75	16 000,04 €	16 586,74 €	103,67
Produits financiers	76	0,00 €	0,00 €	-
Produits exceptionnels	77	0,00 €	0,00 €	-
Reprise sur provision	78	0,00 €	0,00 €	-
Variation des stocks+ amortissement	042 / 043	0,00 €	0,00 €	-
TOTAL RECETTES		113 588,00 €	114 174,70 €	100,52

VUE DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

DEPENSES	CHAPITRES	BUDGETE	REALISE	TAUX
Charges à caractère général	011	113 583,00 €	953,85 €	0,84
Charges de personnel	012	0,00 €	0,00 €	-
Atténuation de produits	014	0,00 €	0,00 €	-
Autres charges de gestion courante	65	5,00 €	0,00 €	0,00
Charges financières	66	0,00 €	0,00 €	-
Charges exceptionnelles	67	0,00 €	0,00 €	-
Provisions	68	0,00 €	0,00 €	-
Virement à la section d'investissement	023	0,00 €	0,00 €	-
Opérations d'ordre de transfert entre sections ..	042	0,00 €	0,00 €	-
Opérations d'ordre a l'intérieur section	043	0,00 €	0,00 €	-
Variation des stocks	042	0,00 €	0,00 €	-
TOTAL DEPENSES		113 588,00 €	953,85 €	0,84

IV. Détermination du résultat brut de clôture et du résultat net 2025

Le résultat brut correspond au solde des exécutions 2025 en ajoutant le déficit ou l'excédent du résultat 2024.

Après intégration des recettes émises et des dépenses mandatées, le résultat brut global de clôture au 31 décembre 2025 s'élève à **115 728,57€**.

Le résultat net correspond au résultat brut ajouté des restes à réaliser.

La prise en compte du solde des restes à réaliser (qui est de 0€ sur ce budget) permet de calculer le résultat net cumulé, soit **115 728,57€** dont l'affectation fera l'objet d'une délibération particulière.

MOUVEMENTS REELS ET MOUVEMENTS D'ORDRE	BUDGET CENTRE BOURG
RESULTAT BRUT	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	0,00
RECETTES	1 187,72
RESULTAT ANTERIEUR (001)	1 320,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (a)	2 507,72
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	953,85
RECETTES	16 586,74
RESULTAT ANTERIEUR (002)	97 587,96
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (b)	113 220,85
RESULTAT BRUT GLOBAL (c=a+b)	115 728,57
RESTES A REALISER	
DEPENSES (d)	0,00
RECETTES (e)	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT (f=d-e) ou EXCEDENT DE FINANCEMENT (f=e-d)	0,00
RESULTAT NET	
SECTION D'INVESTISSEMENT (g=a-f)	2 507,72
SECTION DE FONCTIONNEMENT (h=b)	113 220,85
TOTAL (i=g+h)	115 728,57

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- approuve le CFU 2025 du budget annexe Centre Bourg de la commune de Breteil,
- donne pouvoir à Madame la maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

1.3- Vote du Compte Financier Unique 2025 – budget Chesnot. (n°011/2026)

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU (Compte Financier Unique) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 budget annexe Chesnot de la commune de Breteil;

Vu le CFU 2025 du budget annexe Chesnot de la commune de Breteil ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame la Maire a quitté la séance et que le Conseil Municipal, a désigné Monsieur AUBERT, premier adjoint au Maire, pour assurer la présidence de la séance ;

I. Les prévisions budgétaires

Le CFU qui vous est présenté aujourd'hui retrace l'exécution du budget 2025 dont les crédits ont été votés :

- au budget primitif le 14 avril 2025,

Le tableau présenté ci-dessous retrace la totalité des crédits votés, lors de l'exercice 2025 (BP + reports + DM + reprise résultats 2024).

Section	dépenses/ recettes	BP	Reprise résultats 2024	Dont reports (RAR 2024)	DM	Total crédits 2025
Fonctionnement	Dépenses	1 639 391,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 639 391,00 €
Fonctionnement	Recettes	814 083,95 €	825 307,05 €	0,00 €	0,00 €	1 639 391,00 €
Investissement	Dépenses	814 083,64 €	690 499,96 €	0,00 €	0,00 €	1 504 583,60 €
Investissement	Recettes	1 504 583,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 504 583,60 €

II. L'exécution de la section d'investissement

Les recettes et dépenses de la section d'investissement sont décrites à travers les tableaux ci-dessous qui reprennent les prévisions et exécutions.

VUE GLOBALE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET	TYPES DEPENSES/ RECETTES	BUDGETE	REALISE	RAR 2025 A 2026	TAUX REALISATION	TAUX REALISATION AVEC RAR
CHESNOT						
	DEPENSES	1 504 583,60 €	1 395 978,05 €	0,00 €	92,78	92,78
	RECETTES	1 504 583,60 €	690 499,96 €	0,00 €	45,89	45,89

VUE DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

RECETTES	CHAPITRES	BUDGETE	REALISE	RAR 2025 A 2026	TAUX REALISATION	TAUX REALISATION AVEC
Reprise résultat 2024	001	0,00 €	0,00 €		-	-
Dotations, fonds divers et réserves	10	0,00 €	0,00 €		-	-
Subventions d'investissement	13	0,00 €	0,00 €		-	-
Emprunts et dettes assimilées	16	0,00 €	0,00 €		-	-
autres immo financières	27	0,00 €	0,00 €		-	-
Produit des cessions	024	0,00 €	0,00 €		-	-
Virement de la section de fonctionn.	021	814 083,64 €	0,00 €		0,00	-
Opérations ordre-intégration	041	0,00 €	0,00 €		-	-
Amortissement des immobilisations + Produits des cessions	040	0,00 €	0,00 €		-	-
Opérations ordre suite cession	040	0,00 €	0,00 €		-	-
Comptes de stocks.....	040	690 499,96 €	690 499,96 €		100,00	-
Immo corporelles / incorporelle...../	20	0,00 €	0,00 €		-	-
TOTAL RECETTES		1 504 583,60 €	690 499,96 €	0,00 €	45,89	45,89

VUE DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

DEPENSES	CHAPITRES	BUDGETE	REALISE	RAR 2025 A 2026	TAUX REALISATION	TAUX REALISATION AVEC RAR
Reprise résultat 2024	001	690 499,96 €	690 499,96 €		100,00	100,00
Dotations, fonds divers et réserves	10				-	-
Emprunts et dettes assimilées	16				-	-
Immobilisations incorporelles	20				-	-
Subvention équipements	204				-	-
Immobilisations corporelles	21				-	-
Immobilisations en cours	23				-	-
Autres immobilisations financières	27				-	-
Comptes de stocks des en-cours	040	814 083,64 €	705 478,09 €		86,66	86,66
Opérations ordre amort sub	040				-	-
Opération reprise d'amortissement	040				-	-
Opérations ordre suite cession	040				-	-
Opérations ordre-intégrations	041				-	-
TOTAL DEPENSES		1 504 583,60 €	1 395 978,05 €	0,00 €	92,78	92,78

III. L'exécution de la section de fonctionnement

Les recettes et dépenses de la section de fonctionnement sont décrites à travers les tableaux ci-dessous.

VUE GLOBALE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGET	TYPES DEPENSES/RE CETTES	BUDGET E	REALISE	TAUX REALISATION
CHESNOT				
	DEPENSES	1 639 391,00 €	719 099,77 €	43,86
	RECETTES	1 639 391,00 €	1 530 785,23 €	93,38

VUE DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

RECETTES	CHAPITRES	BUDGET E	REALISE	TAUX REALISATION
Reprise résultat 2024	002	825 307,05 €	825 307,05 €	100
Atténuation de charges	013	0,00 €	0,00 €	-
Produits des services et du domaine	70	0,00 €	0,00 €	-
Impôts et taxes	73	0,00 €	0,00 €	-
Dotations, subventions, participations	74	0,00 €	0,00 €	-
Autres produits de gestion courante	75	0,31 €	0,09 €	29,03
Produits financiers	76	0,00 €	0,00 €	-
Produits exceptionnels	77	0,00 €	0,00 €	-
Reprise sur provision	78	0,00 €	0,00 €	-
Variation des stocks+ amortissement	042 / 043	814 083,64 €	705 478,09 €	86,66
TOTAL RECETTES		1 639 391,00 €	1 530 785,23 €	93,38

VUE DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

DEPENSES	CHAPITRES	BUDGETE	REALISE	TAUX
Charges à caractère général	011	134 797,40 €	28 599,81 €	21,22
Charges de personnel	012	0,00 €	0,00 €	-
Atténuation de produits	014	0,00 €	0,00 €	-
Autres charges de gestion courante	65	10,00 €	0,00 €	0,00
Charges financières	66	0,00 €	0,00 €	
Charges exceptionnelles	67	0,00 €	0,00 €	-
Provisions	68	0,00 €	0,00 €	-
Virement à la section d'investissement	023	814 083,64 €	0,00 €	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections ..	042	0,00 €	0,00 €	-
Opérations d'ordre a l'intérieur section	043	0,00 €	0,00 €	-
Variation des stocks	042	690 499,96 €	690 499,96 €	100,00
TOTAL DEPENSES		1 639 391,00 €	719 099,77 €	43,86

IV. Détermination du résultat brut de clôture et du résultat net 2025

Le résultat brut correspond au solde des exécutions 2025 en ajoutant le déficit ou l'excédent du résultat 2024.

Après intégration des recettes émises et des dépenses mandatées, le résultat brut global de clôture au 31 décembre 2025 s'élève à **106 207,37€**.

Le résultat net correspond au résultat brut ajouté des restes à réaliser.

La prise en compte du solde des restes à réaliser (qui est de 0€ sur ce budget) permet de calculer le résultat net cumulé, soit **106 207,37** dont l'affectation fera l'objet d'une délibération particulière.

MOUVEMENTS REELS ET MOUVEMENTS D'ORDRE	BUDGET CHESNOT
<u>RESULTAT BRUT</u>	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	705 478,09
RECETTES	690 499,96
RESULTAT ANTERIEUR (001)	-690 499,96
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (a)	-705 478,09
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	719 099,77
RECETTES	705 478,18
RESULTAT ANTERIEUR (002)	825 307,05
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (b)	811 685,46
RESULTAT BRUT GLOBAL (c=a+b)	106 207,37
RESTES A REALISER	
DEPENSES (d)	0,00
RECETTES (e)	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT (f=d-e) ou EXCEDENT DE FINANCEMENT (f=e-d)	0,00
RESULTAT NET	
SECTION D'INVESTISSEMENT (g=a-f)	-705 478,09
SECTION DE FONCTIONNEMENT (h=b)	811 685,46
TOTAL (i=g+h)	106 207,37

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- approuve le CFU 2025 du budget annexe Chesnot de la commune de Breteil,
- donne pouvoir à Madame la maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

1.4- Affectation du résultat de l'exercice 2025 – Tous Budgets. (n°012/2026)

La détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice 2025, au vu du CFU (Compte Financier Unique).

L'arrêté des comptes permet de déterminer :

- le résultat de la section de fonctionnement,
- le solde d'exécution de la section d'investissement,
- les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

L'affectation du résultat de fonctionnement vise à réaliser effectivement l'autofinancement qui avait été prévu dans les documents budgétaires de l'année 2025.

Les CFU 2025 font apparaître les résultats par budget repris dans le tableau ci-après :

MOUVEMENTS REELS ET MOUVEMENTS D'ORDRE	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET CENTRE BOURG	BUDGET CHESNOT	TOTAUX
RESULTAT BRUT				
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 788 054,38	0,00	705 478,09	2 493 532,47
RECETTES	2 363 954,14	1 187,72	690 499,96	3 058 641,82
RESULTAT ANTERIEUR (001)	-230 659,78	1 320,00	-690 499,96	-919 839,74
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (a)	345 239,98	2 507,72	-705 478,09	-357 730,39
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 589 840,67	953,85	719 099,77	4 309 894,29
RECETTES	3 645 991,69	16 586,74	705 478,18	4 368 056,61
RESULTAT ANTERIEUR (002)	165 379,00	97 587,96	825 307,05	1 088 274,01
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (b)	221 530,02	113 220,85	811 685,46	1 146 436,33
RESULTAT BRUT GLOBAL (c=a+b)	566 770,00	115 728,57	106 207,37	788 705,94
RESTES A REALISER				
DEPENSES (d)	913 038,75	0,00	0,00	913 038,75
RECETTES (e)	439 671,43	0,00	0,00	439 671,43
BESOIN DE FINANCEMENT (f=d-e) ou EXCEDENT DE FINANCEMENT (f=e-d)	-473 367,32	0,00	0,00	-473 367,32
RESULTAT NET				
SECTION D'INVESTISSEMENT (g=a-f)	-128 127,34	2 507,72	-705 478,09	-831 097,71
SECTION DE FONCTIONNEMENT (h=b)	221 530,02	113 220,85	811 685,46	1 146 436,33
TOTAL (i=g+h)	93 402,68	115 728,57	106 207,37	315 338,62

Voici la répartition du résultat par budget :

BUDGET PRINCIPAL

	Résultat de l'exercice 2025 (a)	Résultat antérieur (b)	Résultat brut cumulé 2025 (a+b)	Solde des reports (c)	Résultat net cumulé 2025 (a+b+c)
Section d'investissement	575 899,76 €	-230 659,78 €	345 239,98 €	-473 367,32 €	-128 127,34 €
Section de fonctionnement	56 151,02 €	165 379,00 €	221 530,02 €	0,00 €	221 530,02 €
					93 402,68 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, valide l'affectation suivante :

- Recettes d'investissement **001** pour **345 239,98€**
- Affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement :
 Recette au compte **1068** pour **128 127,34€** (*besoin de financement = 345 239,98€ - 473 367,32€*)
- Reprise du résultat excédentaire de la section de fonctionnement :
 Recette au compte **002** pour le solde soit **93 402,68€** (*= 221 530,02€ - 128 127,34€*).

BUDGET CENTRE BOURG

	Résultat de l'exercice 2025 (a)	Résultat antérieur (b)	Résultat brut cumulé 2025 (a+b)	Solde des reports (c)	Résultat net cumulé 2025 (a+b+c)
Section d'investissement	1 187,72 €	1 320,00 €	2 507,72 €	0,00 €	2 507,72 €
Section de fonctionnement	15 632,89 €	97 587,96 €	113 220,85 €	0,00 €	113 220,85 €
					115 728,57 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, valide l'affectation suivante :

- Recette d'investissement **001** pour **2 507,72€**
- Reprise du résultat excédentaire de la section de fonctionnement :
 Recette au compte **002** pour le solde soit **113 220,85€**

BUDGET CHESNOT

	Résultat de l'exercice 2025 (a)	Résultat antérieur (b)	Résultat brut cumulé 2025 (a+b)	Solde des reports (c)	Résultat net cumulé 2025 (a+b+c)
Section d'investissement	-14 978,13 €	-690 499,96 €	-705 478,09 €	0,00 €	-705 478,09 €
Section de fonctionnement	-13 621,59 €	825 307,05 €	811 685,46 €	0,00 €	811 685,46 €
					106 207,37 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, valide l'affectation suivante :

- Reprise du résultat déficitaire de la section d'investissement :
 Dépense au compte **001** pour soit **705 478,09€**
- Reprise du résultat excédentaire de la section de fonctionnement :
 Recette au compte **002** pour le solde soit **811 685,46€**

1.5- Délibération autorisant Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent). (n°013/2026)

Les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales précisent :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril (30 avril en année d'élections municipales), en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2025 : 1 742 861,22 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et RAR Dépenses)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 435 715,31 € (< 25% x 1 742 861,22 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, autorise Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget principal 2026 :

CHAPITRE	Libellé comptable	BP 2025	Autorisations 2026	Dépenses détaillées
20	Immobilisations incorporelles	69 019,66 €	17 254,92 €	Rappel de la délibération du 16 janvier 2026 : 2 066,40 € HT - Licences diverses informatiques dont Suite Office (suite changement PC) pour un montant de 500,00 € HT (compte 2051) - Frais d'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour l'extension du cimetière pour un montant de 13 300 € HT (compte 2031) TOTAL = 15 866,40 € HT
21	Immobilisations corporelles	354 423,30 €	88 605,83€	Rappel de la délibération du 16 janvier 2026 : 29 100,00 € HT - Remplacement d'un défibrillateur à l'école élémentaire pour un montant de 1 000,00 € HT (compte 2188) TOTAL = 30 100,00 € HT
23	Immobilisations en cours	821 100,00 €	205 275,00 €	Rappel de la délibération du 16 janvier 2026 : 00,00 € HT - Création du théâtre de verdure (achats complémentaires aux RAR 025) pour un montant de 4 580,00 € HT (compte 2313) - Travaux paysagers du Vallon de la Berthelotière : 33 000,00 € HT (compte 2313) TOTAL = 37 580,00 € HT
TOTAL		1 244 542,96 €	311 135,74 €	TOTAL = 83 546,40 € HT

1.6- Restauration intérieure et extérieure de l'église Saint-Malo. Tranche n°4 (tranche optionnelle n°3). Demande de financement auprès du Conseil Régional de Bretagne au titre des aides pour la Restauration et la Valorisation des édifices publics. Pouvoir au Maire. (n°014/2026)

Il est proposé au Conseil Municipal que le projet des travaux de restauration intérieure et extérieure de l'église Saint-Malo fasse l'objet d'une demande de financement auprès du Conseil Régional de Bretagne au titre des aides pour la Restauration et la Valorisation des édifices publics. Cette demande porte sur la tranche n° 4 (tranche optionnelle n°3).

Pour rappel, une subvention d'un montant de 90 406,23€ a été attribuée pour les tranches n°2 et 3(tranches optionnelles n°1 et 2).

Le plan de financement prévisionnel de la tranche n° 4 (tranche optionnelle n°3) est le suivant :

Nature des dépenses Tranche n°4 PORCHE & VAISSEAU CENTRAL (PARTIE OUEST NEF) (TO 3)	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre (prorata travaux tranche n°4).	32 083,86 €	Aides publiques	172 334,61 €	46,45
Etudes complémentaires/frais annexes	8 036,00 €	DETR (notifié)	27 334,61 €	7,37
Diagnostic cabinet PROUX	- €	Département 35 montant plafond (sollicité)	75 000,00 €	20,22
Bureau de contrôle	1 704,00 €	Région Bretagne montant plafond (sollicité)	70 000,00 €	18,87
Coordonnateur SPS	1 632,00 €	Collecte de fonds - Fondation du Patrimoine	0	
Diagnostics amiante et plomb	- €			
Frais annexes: déménagement mobilier de l'église et protection lignes électriques	4 700,00 €			
Travaux	330 886,73 €			
LOT 01 - INSTALLATIONS - MACONNERIE - PIERRE DE TAILLE (Entreprise JOUBREL - 35)	107 321,82 €	Autofinancement	198 671,98 €	53,55
LOT 02 - CHARPENTE (Entreprise COUET - 35)	121 276,08 €			
LOT 03 - COUVERTURE (Entreprise MAUSSION - 35)	47 867,21 €			
LOT 04: SERRURERIE (Entreprise ART CAMP - 22)	0,00 €			
LOT 05: ELECTRICITE (Entreprise DELESTRE - 49)	54 421,62 €			
TOTAL	371 006,59 €	TOTAL	371 006,59 €	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- sollicite une subvention du Conseil Régional de Bretagne au titre des aides pour la Restauration et la Valorisation des édifices publics à hauteur de 70 000,00 €, soit 18,87 % du coût de la dite tranche de 371 006,59 € HT;
- valide le plan de financement tel que présenté ;
- autorise Madame la Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

1.7- Restauration intérieure et extérieure de l'église Saint-Malo. Tranche n°4 (tranche optionnelle n°3). Demande de financement auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine au titre des aides pour la Culture et le Patrimoine. Pouvoir au Maire. (n°015/2026)

Il est proposé au Conseil Municipal que le projet des travaux de restauration intérieure et extérieure de l'église Saint-Malo fasse l'objet d'une demande de financement auprès du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine au titre des aides pour la Culture et le Patrimoine. Cette demande porte sur la tranche n°4 (tranche optionnelle n°3).

Pour rappel, une subvention d'un montant de 100 000 € a été attribuée pour chacune des tranches suivantes au titre du Fonds de Solidarité Territorial (FST) : la tranche n°1 (tranche ferme) et la tranche n°2 (tranche optionnelle n°1). Une subvention de 100 000 € a été attribuée au titre de l'aide à la restauration du Patrimoine pour la tranche n°3 (tranche optionnelle n°2). Soit un total de 300 000 € sur les trois premières tranches.

Le plan de financement prévisionnel de la tranche n°4 (tranche optionnelle n°3) est le suivant :

Nature des dépenses Tranche n°4 PORCHE & VAISSEAU CENTRAL (PARTIE OUEST NEF) (T O 3)	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre (prorata travaux tranche n°4).	32 083,86 €	Aides publiques	172 334,61 €	46,45
Etudes complémentaires/frais annexes	8 036,00 €	DETR (notifié)	27 334,61 €	7,37
Diagnostic cabinet PROUX	- €	Département 35 montant plafond (sollicité)	75 000,00 €	20,22
Bureau de contrôle	1 704,00 €	Région Bretagne montant plafond (sollicité)	70 000,00 €	18,87
Coordonnateur SPS	1 632,00 €	Collecte de fonds - Fondation du Patrimoine	0	
Diagnostics amiante et plomb	- €			
Frais annexes: déménagement mobilier de l'église et protection lignes électriques	4 700,00 €			
Travaux	330 886,73 €			
LOT 01 - INSTALLATIONS - MACONNERIE - PIERRE DE TAILLE (Entreprise JOUBREL - 35)	107 321,82 €	Autofinancement	198 671,98 €	53,55
LOT 02 - CHARPENTE (Entreprise COUET - 35)	121 276,08 €			
LOT 03 - COUVERTURE (Entreprise MAUSSION - 35)	47 867,21 €			
LOT 04: SERRURERIE (Entreprise ART CAMP - 22)	0,00 €			
LOT 05: ELECTRICITE (Entreprise DELESTRE - 49)	54 421,62 €			
TOTAL	371 006,59 €	TOTAL	371 006,59 €	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- sollicite une subvention du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine au titre des aides pour la Culture et le Patrimoine à hauteur de de 75 000,00 €, soit 20,22 % du coût de ladite tranche de 371 006,59 € HT ;
- valide le plan de financement tel que présenté ;
- autorise Madame la Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

1.8- Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A) - volet équipements - Pour la réalisation de travaux sur l'éclairage des terrains de football. (n°016/2026)

Le F.A.F.A. est issu de la contribution économique du Football Professionnel destinée à promouvoir des investissements indispensables au développement du Football Amateur. La Ligue du Football Amateur (L.F.A.) est chargée par la Fédération Française de Football (F.F.F) de sa mise en application et du suivi des demandes de subvention. Il existe 4 cadres d'intervention : emploi, équipements, transports et formation.

Par l'intermédiaire de ce dispositif, la F.F.F. souhaite accompagner la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique de ses licenciés, et de leur proposer de nouveaux espaces répondant à leurs attentes.

La présente demande de subvention concerne la mise aux normes de l'éclairage des terrains de football. Le montant hors taxes des travaux est de 27 916,67 €.

Dépenses	€ HT	Recettes	€
Travaux sur l'éclairage des terrains de football (mise aux normes et passage en LED)	27 916,67	F.A.F.A (35,80%)	10 000,00
		Autofinancement (64,20%)	17 916,67
TOTAL	27 916,67	TOTAL	27 916,67

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- autorise Madame la Maire à solliciter auprès du F.A.F.A. une subvention d'un montant de 10 000,00 € pour la mise aux normes de l'éclairage des terrains de football.
- autorise Madame la Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

1.9- Attribution d'une aide financière du Service Commun d'Achat pour la commande de matériels et équipements destinés à la rénovation énergétique des bâtiments communaux - Devis de la société LEGALLAIS – décision n°006/2026. (n°017/2026)

L'association Service Commun d'Achats (SCA) à laquelle la Commune adhère, accompagne la Commune dans sa démarche en faveur de la transition écologique.

En ce début d'année, il propose une aide au financement pour le projet suivant : commande de matériels et équipements destinés à la rénovation énergétique des bâtiments communaux d'un montant de 4 710,11€. Il suffit d'émettre une facture à destination du SCA correspondant au montant de l'aide accordée, soit 75% de la facture, dans la limite de 2 500,00 € TTC.

Récapitulatif de l'aide financière :

- Prestataire retenu : LEGALLAIS
- Montant de la facture du prestataire : 4 710,11€
- Montant à refacturer au SCA : 2 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- autorise l'émission d'une facture à destination du SCA correspondant au montant de l'aide accordée, soit 75% du montant de la facture, dans la limite de 2 500,00 € TTC;
- autorise Madame la Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

1.10- Tarifs municipaux 2026 – Séjour jeunesse Carnac avril 2026. (n°018/2026)

En 2026, dans le cadre des actions jeunesse, un séjour à Carnac est organisé à destination de 10 jeunes breteillais.

Il s'agit d'un séjour à vocation culturelle d'une durée de 4 jours et 3 nuits en avril 2026. Une participation est demandée aux familles des inscrits.

Ainsi, après présentation et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants :

Tranche	QFM (Quotient Familial Mensualisé)	Tarifs séjour jeunes Carnac Avril 2026
A	Inférieur à 500 €	175€
B	Supérieur ou égal à 500 € et inférieur à 700 €	180€
C	Supérieur ou égal à 700 € et inférieur à 1 000 €	190€
D	Supérieur ou égal à 1 000 € et inférieur à 1 300 €	200 €
E	Supérieur ou égal à 1 300 € et inférieur à 1600 €	210 €
F	Supérieur ou égal à 1 600 € et inférieur à 2 000 €	220 €
G	Supérieur ou égal à 2 000 €	225 €

II- URBANISME ET TRAVAUX

2.1- Avenant n°1 à la convention Consorts LEGAVRE – Commune de Breteil pour l'installation d'un panneau pédagogique au Vallon de la Berthelotière. (n°019/2026)

La convention soumise l'assemblée délibérante a pour objectif de définir les engagements de chacune des parties cosignataires (Commune de BRETEIL et Monsieur et Madame LEGAVRE) et de préciser les modalités techniques et financières pour l'installation d'un panneau pédagogique expliquant les travaux de restauration des milieux aquatiques sur le Vallon de la Berthelotière.

En substance, elle a pour but d'autoriser Eaux & Vilaine à réaliser ladite installation via le(s) prestataire(s) de son choix. La Commune s'engage à maintenir la lisibilité du panneau en le nettoyant à l'aide d'une éponge humide 1 à 2 fois par an afin d'ôter toutes formations de verdure. Monsieur et Madame LEGAVRE agissant en qualité de propriétaires, autorisent Eaux & Vilaine à réaliser l'installation du panneau et s'engagent à garantir la pérennité de cette installation sur leur parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, autorise Madame la Maire à signer la convention à intervenir avec les consorts LEGAVRE détaillée ci-dessus et annexée à la présente délibération.

Informations diverses

- Jury d'assises. Tirage au sort de 9 jurés à partir de la liste électorale générale.

Sont désignés par tirage au sort à partir de la liste électorale générale : M. CRAMBERT Gérard, Mme ORLAC Isabelle, M. LEFEUVRE Stéphane, M. HARANG Jean-Paul, M. HERVIAULT Yann, Mme COLAS Stéphanie, M. PRUNIER Mickael, M. WEBER Erwann, Mme OGEREAU épouse AGAESSE Marie-Claire.

- Elections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026. Permanences des bureaux de vote.

Pour rappel, un bureau de vote est composé d'un président, d'au moins deux assesseurs et d'un secrétaire. La présidence est assurée en priorité par le Maire, par les adjoints ou par les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau ou par une personne extérieure au Conseil Municipal désignée par le Maire en cas d'empêchement justifié des conseillers municipaux.

- Information – Appel à candidature centre Bourg 2019 – Subvention îlot Binôme.

Pour rappel, dans le cadre de l'appel à candidature Centralités – Dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux en Bretagne, la Commune avait été lauréate.

Plusieurs subventions étaient fléchées dans le cadre du protocole d'accord :

- Opération investissement N° 1 - Acquisition de la propriété MASSARD (AC 8-10-14) et déconstruction d'annexes – îlot Sud Est n° 01 (40 000 €).
- Opération investissement N° 2 - Acquisition de la propriété JEHANNIN (AC 11) par l'EPFB - îlot Sud Est n° 01 (36 000 €).
- Opération investissement N° 3 - Dévoisement de la RD 68 - îlot Sud Est n° 01 : réalisée (44 000 €).
- Opération investissement N° 4 - Acquisition de la propriété AD 26 - îlot Binôme : elle sera réalisée en 2026 – fin du portage foncier avec l'EPFB en août 2026 (48 400 €).
- **Opération investissement N° 5 - Travaux d'aménagement bâtiments et déconstruction îlot Binôme (193 600 €).**
- Opération investissement N° 6 - Acquisition de la propriété dite du Presbytère (AC 4-7-183) et déconstruction d'annexes – îlot Presbytère (55 000 €).
- Opération investissement N° 7 - Travaux d'aménagement paysager de la zone humide au cœur de l'îlot central : réalisée (40 000 €).

La Commune avait tenu informés les services de la Préfecture de l'évolution de l'opération n° 5 au fur et à mesure. Leurs services ont été contactés à plusieurs reprises pour proroger le délai du protocole.

Entre temps, le périmètre a été inclus dans la ZAC du Trémillé qui a fait l'objet d'une concession d'aménagement avec la société Viabilis.

Par un courrier en date du 19 décembre 2025, la Préfecture d'Ille-et-Vilaine a confirmé que la Commune n'engageant plus les dépenses sur cette opération, aucune subvention ne pourra être versée.

[Question reçue de la part d'Annie CHEVALIER reçue par mail le 11/02/2026.](#)

Voici une demande d'explications concernant le point 3.3 pour le prochain Conseil municipal, déjà transmise à la commission finances du 10/02/2026.

En examinant la note de synthèse du Conseil Municipal, j'ai relevé au point 3.3 une information qui mérite selon moi une attention toute particulière ce soir.

La Commune vient de perdre définitivement la subvention de 193 600 € accordée pour les travaux d'aménagement et de déconstruction de l'îlot Binôme, dans le cadre de l'appel à candidature « Centralités – Dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux en Bretagne » dont nous étions lauréats depuis 2019.

La raison invoquée : la Commune n'engage plus les dépenses sur cette opération, le périmètre ayant été intégré dans la ZAC du Trémillé, confiée par concession à la société Viabilis.

J'aimerais que nous prenions le temps d'analyser les circonstances de cette perte, car plusieurs questions restent sans réponse à ce stade :

- Cette conséquence — la perte de la subvention — était-elle connue et anticipée au moment où la décision d'intégrer l'îlot Binôme dans le périmètre de la ZAC a été prise ?
- Si oui, une analyse coût-bénéfice a-t-elle été réalisée, mettant en balance les avantages de cette intégration dans la ZAC et la perte sèche de 193 600 € de fonds publics régionaux ?
- Si non, comment expliquer qu'une telle conséquence financière n'ait pas été identifiée en amont, alors que la Commune avait par ailleurs tenu informée la Préfecture de l'avancement du dossier ?

Éléments de réponse portés à la connaissance de l'assemblée délibérante et inscrits au procès-verbal

Tout d'abord, il est important de rappeler que pour l'appel à candidature Centralités – Dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux en Bretagne (AAC 2019), les données transmises en 2019 étaient basées sur l'étude pré opérationnelle centre bourg réalisée en 2017-2018.

La fiche action pour l'îlot Binôme faisait état du plan de financement prévisionnel suivant (réf. page 12 de l'annexe n°1 du dossier de candidature déposé en février 2019) :

BILAN FINANCIER HT			
DEPENSES		RECETTES	
Acquisition foncière parcelle AD 26	121 000 €	Vente du foncier (570 m ² * 150 €)	85 500 €
Travaux d'Aménagement Bâtiment (1 300€/m ²) et déconstruction (30 000 €)	433 000 €	Subvention AAC sollicitée	242 000 €
Travaux-Espaces Publics		Autofinancement communal / emprunt	278 500 €
Travaux construction neuve (1 600€/m ²)	Investisseur privé		
MOE et frais annexes ...) 12%	52 000 €		
TOTAL	606 000 €	TOTAL	606 000 €

C'est sur cette base que la subvention d'un montant de 193 600 € a été allouée.

Le bien dit « Le Binôme » avait été acheté par la Commune en 2018 (acte notarié du 22/08/2018, Délibération n°051/2018 du 11 juin 2018) pour un montant total de 96 568,48 €.

Ainsi le bien visé dans le bilan financier (ci-dessus) était le bien dit « Casadeï » (parcelle AD26). Sans ce bien l'opération globale ne pouvait pas être réalisée.

Une fois lauréate de l'AAC 2019, la Commune a dû déposer de nouveaux dossiers auprès des financeurs (Région Bretagne et l'Etat). L'opération n°5 dite îlot Binôme était fléchée pour un financement de l'Etat au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire).

Afin de pouvoir réaliser ce dossier, la Commune devait donner des éléments plus précis et à jour. Elle a fait appel à une mission complémentaire auprès de la maîtrise d'œuvre qui avait accompagné la Commune sur l'étude pré opérationnelle centre bourg. Ainsi en 2021, un nouveau plan de financement a été établi et intégré au dossier FNADT (transmis en mai 2021 – réf. page 6 dudit dossier) :

DEPENSES (4)	MONTANT (H.T.)	MONTANT (TTC)	RESSOURCES (1)	MONTANT	%
Acquisitions immobilières (sauf immobilier d'entreprise) <u>Lien avec l'opération n°4 de l'appel à projet Dynamisme des bourgs ruraux (rachat par la Commune à l'EPFB déduction faite de la subvention)</u>	102 000 €	102 000 €	Aides publiques (sous-total) (5):	193 600 €	23,66
Travaux (sauf voirie et réseaux divers) <u>Travaux d'aménagement du bâtiment et déconstruction</u>	567 000 €	680 400 €	➤ Union Européenne (préciser l'intitulé)		
Matériel (sauf mobilier urbain)			➤ Etat	193 600 €	
Prestations intellectuelles MO et frais annexes (12%)	77 706 €	93 247,20 €	➤ Région		
Autres (pour les dépenses de fonctionnement, détailler, notamment salaires et charges) (3) <u>Autres dépenses aménagements extérieurs et parking paysager</u>	71 550 €	85 860 €	➤ Département		
			➤ Communes (ou groupements de communes)		
			➤ Etablissements publics		
			➤ Autres (2)		
			Autofinancement (sous-total) :	624 656 €	76,34
A déduire (s'il y a lieu) : recettes nettes générées par l'investissement			➤ Fonds propres	539 156 €	
			➤ Emprunts (2)		
			➤ Crédit-bail		
			➤ Autres (2) Vente de foncier	85 500 €	
TOTAL	818 256 €	961 507,20 €	TOTAL	818 256 €	100

A noter qu'en l'espace de deux ans le coût des travaux envisagés avait déjà augmenté (+ 212 256 € HT) et que la valorisation du foncier à la revente apparaissait difficile en termes de négociation.

Sur ce sujet, les négociations foncières étaient toujours en cours pour l'acquisition de la parcelle AD 26 sans laquelle le projet ne pouvait pas être réalisé. Par plusieurs échanges de mails et appels téléphoniques les services et les élus ont toujours tenu informés les services de la Préfecture du fait que le projet était bloqué par cette dureté foncière.

Pour rappel, ce bien a été intégré dans la convention de portage foncier avec l'EPFB (Etablissement Public Foncier de Bretagne) dès décembre 2018. Cependant, les négociations menées depuis plusieurs décennies par la Commune et quelques années en collaboration avec l'EPFB n'ont abouti que le 5 mai 2023 (date de l'acte notarié entre l'EPFB et les consorts CASADEI).

L'EPFB a ensuite engagé les travaux de démolition pour le compte de la Commune dans le cadre de la convention de portage foncier. Ces travaux de démolition se sont ajoutés aux autres travaux déjà portés par l'EPFB (démolition des annexes du Presbytère, de l'annexe de la maison « Massard » et la maison « Vauléon » pour un coût de 255 790,78 € HT) et pour lesquels une prise en charge par l'établissement public a été actée via une minoration.

En parallèle, la Commune a travaillé, pendant plusieurs années, sur le projet d'aménagement le mieux adapté au territoire et considérant les nombreuses contraintes. Le travail collectif a mené à la création de la ZAC du Trémillé, en décembre 2024, dans laquelle ledit îlot Binôme a été intégré. Cela permettait d'avoir une cohérence et une opération globale d'aménagement (rénovation et extension urbaine) qui n'a jamais été remise en cause au sein de l'assemblée délibérante.

Pour terminer avec la chronologie des échanges avec les services de la Préfecture. Au-delà du fait que des agents de l'Etat ont été associés dès la phase de réflexion au projet de ZAC, un lien continu a été maintenu avec les services s'occupant du FNADT.

Un courrier a été transmis au Préfet le 10/07/2024, pour demander une prolongation du délai (qui arrivait à échéance en octobre 2024). Après plusieurs relances, la Commune a eu un retour par mail le 01/10/2024 indiquant que les crédits n'étaient plus disponibles et que c'était la Préfecture de Région qui était référente.

Tout au long de l'année 2025, plusieurs relances des élus et services ont été faites. Un nouveau courrier leur a été transmis le 07/11/2025. La réponse officielle de leurs services a été reçue en mairie le 24/12/2025 indiquant que la Commune n'engageant plus les dépenses sur cette opération, aucune subvention ne pourra être versée.

En résumé :

- Cette perte de subvention n'était pas connue de façon certaine mais pouvait être un risque considérant à la fois le retard pris dans l'opération et les conditions financières de l'Etat très fluctuantes,
- En ce qui concerne l'analyse coût bénéfices: considérant les coûts de rénovation d'un bâti tel que Le Binôme, (coûts encore plus importants que l'estimation de 2021 considérant l'inflation et les difficultés du secteur immobilier), les coûts de démolition à entreprendre, l'ensemble des autres projets communaux en cours à venir, et le manque de ressources internes pour mener tous les projets communaux de front, l'intégration de cet îlot Binôme dans la ZAC du Trémillé permet d'assurer la rénovation et la création de nouveaux logements de façon certaine,
- Enfin pour l'aspect financier certes il peut être constaté cette suppression de subvention d'un montant de 193 600 € mais les choix effectués permettent de bénéficier d'une minoration de la part de l'EPFB, dans le cadre de la convention du portage foncier pour les deux biens qu'il reste à acquérir (acquisition qui fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du CM du 2 mars 2026). Cette minoration est d'un montant de 174 624,47 € avec une part « réhabilitation » de 21 150 € et une part « démolition » de 153 474,47 €.

Ces éléments de précision ne reflètent qu'une partie d'un ensemble de paramètres complexes et multiples qui ne sauraient être analysés de façon individuelle.

Echanges après les deux interventions d'Annie CHEVALIER et de Madame la Maire.

Nadège COULON-TRARI, conseillère municipale, indique que la situation est dommageable pour la Commune. Les éléments de réponse mettent en avant le vote à l'unanimité concernant les décisions liées à la ZAC. Un échange a lieu entre Madame la Maire, Nadège COULON-TRARI et Paul MEURICE, conseillers municipaux sur le poids des votes en séance du Conseil Municipal selon le niveau d'information de chaque conseiller. Madame la Maire précise qu'il est tout à fait possible de s'abstenir ou de voter contre.

Paul MEURICE, conseiller municipal précise que pour les projets qui étaient dans l'enveloppe centre bourg, il a soulevé plusieurs fois, en commission n°2, le sujet du retard pris et du constat que ces projets ne sortaient pas notamment pour la résidence intergénérationnelle et ledit îlot Binôme.

Chantal MANCHON, adjointe au Maire en charge de l'urbanisme, rappelle que beaucoup d'éléments ont été portés à la connaissance de la commission n°2 au fur et à mesure de l'avancement des dossiers. Il est aussi rappelé que des contacts avec des acquéreurs ont été pris au cours du mandat et n'ont pas abouti pour Le Binôme notamment. Il ne peut pas être dit que rien n'a été fait.

Paul MEURICE, conseiller municipal, indique que cela reste un point de désaccord à la fois sur la gouvernance et sur le fait que la ZAC englobe ces sites.

- Information – Fondation du Patrimoine collecte de fonds – Travaux de rénovation de l'église Saint-Malo.

Le 4 février 2026, le délégué territorial de la Fondation du Patrimoine a informé la Commune qu'en complément de l'abondement de 5 000 €, un montant de 12 000 € supplémentaires a été attribué par la Fondation du Patrimoine grâce au leg d'un particulier pour aider des projets bretons.

Ainsi au 9 février 2026 le montant de la collecte est de :

- Collecte de dons : 25 400,60 € par 83 donateurs (net de frais de gestion : 23 876,56 €)
- Mécénat et autres aides : 5 000 € (abondement) + 12 000 € (leg)

Soit un total de 42 400,60 € (40 876,56 € net de frais de gestion).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à 21 heures 50 minutes

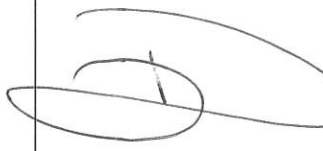
La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le

Lundi 2 mars 2026 à 20h30.

*La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le
Jeudi 5 mars 2026 à 20h30*

CLOTURE DE SEANCE

Procès-verbal validé par le Conseil Municipal
lors de sa séance du 2 mars 2026

FONCTION	NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
MAIRE	OZOUX	Isabelle	
SECRETARE DE SÉANCE	PAVIOT	Stéphane	